ARRETE DU PRESIDENT
N° ARR_2306010

OBJET : **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES QUATRE ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DES PISCINES (ROBERT PRÉAULT À CHELLES, EMERY À EMERAINVILLE, L'ARCHE GUÉDON À TORCY ET VAIRES-SUR-MARNE) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023**

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La nécessité de modifier les horaires d'ouverture au public des équipements du Réseau des Piscines (Robert Préault à Chelles, Emery à Emerainville, Arche Guédon à Torcy et Vaires-sur-Marne) pendant la période estivale 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 Les horaires d'ouverture des quatre équipements du Réseau des Piscines pendant la période estivale du lundi 3 juillet au dimanche 3 septembre 2023,

Fermeture de la caisse : 1 heure avant les horaires indiqués ci-dessous
Evacuation des bassins : 30 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous

PISCINE ROBERT PREAULT A CHELLES

- Lundi : 11h00-19h00
- Mardi : 11h30-19h00
- Mercredi : 11h00-19h00
- Jeudi : 11h30-19h00
- Vendredi : 13h00-21h00
- Samedi : 11h00-19h00
- Dimanche : 11h00-19h00

- **Vendredi 14 juillet et Mardi 15 août : 11h00-19h00**

PISCINE D'EMERY A EMERAINVILLE

- Lundi : Fermée
- Mardi : Fermée
- Mercredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Jeudi : 10h00-14h00 / 15h00-19h00
- Vendredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
- Dimanche : Fermée

- **Vendredi 14 juillet : 9h00-13h00**
- **Mardi 15 août : fermée**

PISCINE ARCHE GUEDON A TORCY

- Lundi : 12h00-19h00
- Mardi : 12h30-19h00
- Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00
- Jeudi : 12h30-19h00
- Vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-19h00
- Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
- Dimanche : 9h00-12h30

- **Vendredi 14 juillet et Mardi 15 août : 11h00-19h00**

PISCINE DE VAIRES-SUR-MARNE

- Lundi : Fermée
- Mardi : Fermée
- Mercredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Jeudi : 10h00-14h00 / 15h00-19h00
- Vendredi : 11h30-14h00 / 15h00-19h00
- Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
- Dimanche : Fermée

- **Vendredi 14 juillet : 9h00-13h00**
- **Mardi 15 août : fermée**

ARTICLE 2 La Piscine de l'Arche Guédon à Torcy sera exceptionnellement **fermée le Mardi 4 juillet** en raison d'une formation secourisme à destination de tous les agents de l'équipement.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 30 juin 2023

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Préfecture de Melun le : 30 juin 2023
Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20230630-18876-AR-1-1
Publié ou notifié le : 30 juin 2023

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Guillaume LE LAY-FELZINE

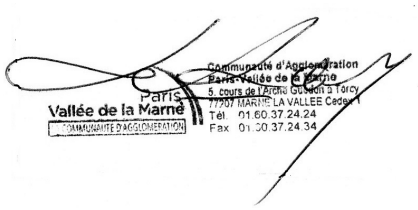

Signé numériquement